

COMMUNIQUE DE PRESSE

page 1/1

TOUR DE FRANCE 2009 9ème étape Saint-Gaudens/Tarbes

Le 96^{ème} Tour de France cycliste traversera le département des Hautes-Pyrénées, le dimanche 12 juillet 2009, dans sa 9^{ème} étape Saint-Gaudens - Tarbes. L'attention des usagers de la route et des spectateurs est appelée sur les dispositions de déviations et de restrictions de la circulation automobile prononcées à cette occasion, pour faciliter le passage de cette épreuve sportive.

Dans le département, les communes traversées sont : Saint-Paul, Saint-Laurent de Neste, Anères, Tuzaguet, Escala, La Barthe de Neste, Izaux, Lortet, Hèches, Sarrancolin, Beyrède-Jumet, Camous, Arreau, Campan, Bagnères de Bigorre, Barèges, Esterre, Luz Saint-Sauveur, Esquièze-Sère, Soulom, Pierrefitte-Nestalas, Adast, Lau-Balagnas, Argelès-Gazost, Ayzac-Ost, Agos-Vidalos, Lourdes, Adé, Louey, Juillan, Odos, Tarbes.

Sur l'ensemble de l'itinéraire, la circulation, l'arrêt et le stationnement sur les voies empruntées par le Tour de France cycliste 2009 sont interdits à tous les véhicules autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation depuis une heure avant le passage de la caravane publicitaire, tel que celui-ci est prévu à l'horaire officiel, jusqu'à trente minutes après le passage du véhicule de la Gendarmerie Nationale, surmonté du panneau " Fin de course ".

Déviations de circulation : pendant la durée des interdictions précitées, la circulation routière générale sera déviée sur les voies ci-après :

a) : RN 21 sens Lourdes-Tarbes

La circulation sera déviée de 13 H à 17 H 30 à Lourdes (rond-point du Centenaire) vers la RD 937 et la RD 935 à l'intersection RD 937/RD 935 à Montgaillard.

RN 21 sens Tarbes-Lourdes

La circulation sera déviée de 13 H à 17 H 30 à Tarbes (rond-point Bd Kennedy) vers la RD 935 et la RD 937 à l'intersection RD 935/RD 937 à Montgaillard.

A 64 sortie 12 Tarbes-Ouest : interdiction d'accès à Lourdes par la RN 21

La circulation sera déviée de 13 H à 17 H 30, par la rocade Tarbes Sud-Ouest, la RD 817 (Soumoulou) et la RD 940 (Lourdes)

b) : Traversée Sud-Nord de Tarbes

La circulation sera déviée de 13 H à 17 H 30 sur la RD 935 (centre commercial Géant Casino) vers la RD 215 et le Boulevard Kennedy.

Traversée Est-Ouest de Tarbes

La circulation sera déviée de 13 H à 17 H 30 sur les RD 935 A et 935 B (contournement Nord)

c) : Accès Aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées

La circulation sera déviée depuis Lourdes sur la RD 940 (Pontacq), RD 936 (Ossun), RD 7 (Juillan), RD 516 (Aéroport).

La circulation sera déviée depuis Tarbes sur la RD 7 (Juillan), RD 516 (Aéroport)

Restrictions de circulation : en outre, les restrictions de circulation ci-après sont nécessaires :

d) : La circulation sur la RD 918 depuis Arreau en direction du col d'Aspin et de Campan (Sainte-Marie de Campan) en direction du col du Tourmalet, sera règlementée et le cas échéant, interdite à partir du 11 juillet à 16 H, selon l'appréciation des services de la Gendarmerie Nationale, en fonction du trafic automobile constaté et de la saturation des places de stationnement.

La circulation sur la RD 918 depuis Luz Saint-Sauveur en direction du col du Tourmalet, et de Campan (Sainte-Marie de Campan) en direction du col d'Aspin, sera règlementée et le cas échéant, interdite à partir du 11 juillet à 16 H, selon l'appréciation des services de la Gendarmerie Nationale, en fonction du trafic automobile constaté et de la saturation des places de stationnement.

e) : La circulation sur la RD 921 entre Argelès-Gazost et Luz Saint-Sauveur, sera dans les 2 sens, interdite, de 11 H à 18 H.

f) : La circulation sur la RD 821 entre Argelès-Gazost et Lourdes, sera interdite dans le sens Argelès-Gazost-Lourdes, de 13 H 30 à 17 H 30.

g) : La circulation sur la RD 921 A entre le carrefour avec la RN 21 à Louey et Tarbes, sera interdite dans les 2 sens de 13 H 30 à 17 H 30.

Le stationnement des " campings-cars " sera interdit à compter du 11 juillet à 0 H 00, sur les voies d'accès aux cols d'Aspin et du Tourmalet, sur la RD 918.

Activités sportives et de loisirs aériens : elles sont interdites, le dimanche 12 juillet de 13 H à 17 H 30 (heures locales), sur les sites suivants :

a) : vol à voile et vol moteur

- Anères, Campan (Sarrat de Bon)
- Barèges, Salles-Argelès, Boô-Silhen, Artigues
- Tarbes-Laloubère, Tarbes-Lourdes-Pyrénées

b) : parapente, autres

- **Gaudent, Gouaux, Sacoué, Adervielle-Pouchergues, Azet, Vielle-Aure, Saint-Lary, Campan, Bagnères de Bigorre, Beudéan, Barèges, Aucun, Cauterets, Agos-Vidalos, Ouzous.**